

L'Abeille

de la Nouvelle-Orléans

Journal Hebdomadaire

Fondée le 1er Septembre 1827

Publiée par le Times-Picayune Publishing Co., au Times-Picayune Building, Square Lafayette, Nouvelle-Orléans, Luc., Telephone Main 4100.

Enregistre à la Poste de la Nouvelle-Orléans, Luc., comme matière de deuxième classe, conformément à l'acte du 3 Mars, 1879.

En Louisiane et au Mississippi, par an \$2.50
Pour les Etats-Unis, un an \$3.00
Par mois \$0.25

La Convention Constitutionnelle

Voilà deux semaines que ses séances ont commencé, et elle ne s'est pas encore mise à l'œuvre activement. Et cependant le temps presse et la besogne à accomplir est d'un caractère très important. Voyons, messieurs les délégués, ne vous attardez pas aux charmes des sites pittoresques de Baton Rouge et ne faites pas de politique alors que votre œuvre doit avoir un caractère purement juridique et ne doit s'inspirer que du plus grand bien des contribuables.

Vos constituants se demandent avec anxiété ce qui sortira de vos délibérations et de vos discussions sans nombre. Tantôt on nous dit que vous envisagez la possibilité de nous imposer un nouvel impôt sur le revenu, dit "impôt d'Etat," tantôt il est question de créer de nouvelles taxes et des perceptions de tous genres afin de faire couler dans les coffres du gouvernement un Pactole incessant, et à d'autres moments les bruits courent que les nombreuses commissions administratives dont nous a dotés la constitution actuelle vont être supprimées, diminuées ou condensées. Ce sont autant d'épées de Damoclès que vous tenez suspendues au-dessus de nos têtes de pauvres contribuables. Faites nous savoir au plus vite ce à quoi nous devons nous attendre. Vos commissions ont été constituées. Les rouages de la grande machine sont mis à point. A l'œuvre donc, messieurs. Au travail. Donnez-nous au plus vite une constitution courte, claire, précise et d'un caractère purement organique.

Nous savons que l'Etat a besoin de revenus additionnels et qu'il ne peut se les procurer que dans nos poches. De grâce, messieurs les délégués, n'oubliez pas que ces poches ne sont pas nécessairement trop grandes ni trop remplies. L'Oncle Sam nous force à y mettre la main très souvent. Ayez pitié, ayez pitié du pauvre contribuable lorsque vous imérez dans la nouvelle constitution des clauses ayant trait aux impôts et aux perceptions. Agissez dans ce sens avec modération. Ou alors vous vous verrez obligés de créer une grande institution où la nourriture, le logement et les nécessités de la vie seront procurés à ceux qui se verront forcés de verser intégralement leurs revenus ou leurs salaires aux trésors de la nation, de l'Etat, de la paroisse et de la municipalité. Prenez cela en considération.

LE COMTE LE MAROIS

En 1917, au cours de la visite que la délégation envoyée par la Nouvelle-Orléans pour les fêtes du Bi-Centenaire de la fondation de cette ville fit en France, ou lui aménagea une tournée au front. La mission Néo-Orléanaise fut conduite successivement dans les pays dévastés et jusque sur les lignes ennemies en face de Saint Quentin. Les préparatifs de cette tournée, les nombreuses formalités à remplir vis-à-vis des autorités militaires et la mise à exécution d'un itinéraire rendu très difficile par suite du bouleversement du pays et de sa dévastation par l'ennemi, furent confiés au Comte Le Marois, officier en retraite, qui volontairement, dès le début de la guerre, quoiqu'ayant dépassé de beaucoup la limite d'âge, avait offert

immédiatement ses services à son pays sans souci de son état de santé et des fatigues qu'il devait s'imposer.

La délégation du bi-Centenaire de la Nouvelle-Orléans se rappelle, avec une reconnaissance émue, des nombreuses marques de courtoisie et de bienveillance dont elle fut l'objet de la part du Comte Le Marois, et de l'énergie infatigable qu'il mit à leur faire visiter les points les plus intéressants et quelquefois les plus inaccessibles du pays traversé. C'est donc avec une peine profonde qu'elle apprend le décès du Comte Le Marois, survenu à Paris en son domicile, 59 rue St. Dominique, le 24 décembre passé.

Le défunt appartenait à une des vieilles familles de France, de celles qui avant tout et par-dessus tout ont défendu avec vaillance et abnégation la patrie aux heures les plus sombres de son histoire. Il avait su par la noblesse de son caractère et son esprit de dévouement et de sacrifice inaltérables, par sa haute conception du devoir et sa grande bonté de cœur, gagner l'estime profonde de tous ceux qui le connaissaient. Il était véritablement, par la noblesse de ses sentiments et le caractère élevé de son patriotisme, de cette race de preux qui a toujours sauvé la France aux heures critiques. Il avait épousé une d'Haussonville, une compagne digne sous tous les rapports de ce gentilhomme français, une épouse qui partagea avec lui les épreuves de la guerre, et qui sut comme son mari rendre de grands services à sa patrie éprouvée.

Quand on a vécu comme un Le Marois on ne devrait pas craindre de se présenter devant le Juge Suprême, puisque l'on a conscience d'avoir rempli sur cette terre son devoir de chrétien, d'époux et de patriote zélé. Ayant servi avec amour sa patrie et les siens, ayant pratiqué toutes les vertus d'un gentilhomme chrétien, le comte Le Marois doit faire partie aujourd'hui de cette milice céleste dans laquelle sont enrôlés les élus du Très Haut.

Nous saluons avec émotion sa mémoire, et nous adressons à son épouse et aux siens l'expression de notre très profonde sympathie.

ANDRÉ LAFARGUE.

FORT BIEN DIT.

Dans "l'American Legion," l'organe hebdomadaire des combattants américains de la Grande Guerre, vient de paraître, signé C. H. Baily, un article qui a pour titre: "Germany danced.—Who's to pay the Fiddler?"

Après avoir fort bien exposé les raisons pour lesquelles il est absolument nécessaire que l'Allemagne se soumette aux décisions du Conseil Suprême international, notre confrère conclut ainsi:

"L'Allemagne a plongé le monde entier dans le deuil. Mais ses habitants, à l'heure actuelle, mènent une vie tout ce qu'il y a de plus tapageuse et ne se privent de rien. Cela nous le savons par des personnes entièrement dignes de foi.

"Les magasins sont remplis d'articles de luxe qui s'enlèvent rapidement malgré les prix élevés; les théâtres et concerts font, chaque jour, des salles archi-combles; dans les hôtels et restaurants le champagne coule à flots.

"L'Allemagne ayant dansé, a donc tous les moyens de payer les violons." Si elle s'y refuse, c'est donc qu'elle n'éprouve aucun regret de ses actes passés. Dans ce cas, ne perdons pas notre temps à nous apitoyer sur elle.

"Il est de toute justice que l'Allemagne expie pour les crimes qu'elle a délibérément commis contre la civilisation. Et quoi qu'en disent nos journaux pro-boches, nous Américains n'avons jamais pensé autrement.

"Qu'à Berlin donc, on s'exécute. Et après nous pourrons peut-être causer."

Les exportations Américaines ont diminué de 66 millions de dollars, et les importations de 55 millions de dollars pendant le mois de janvier.

IL Y A CINQUANTE ANS

Il y a cinquante ans, le traité de Francfort, imposé à la France par Bismarck, fut ratifié par l'Assemblée Nationale, malgré les protestations d'un grand nombre de Français.

La plus forte de ces protestations fut la déclaration de la Commune, le 18 mars 1871.

Bismarck, qui ne demandait que l'occasion de rentrer dans Paris, se frottait les mains; une révolution en France faisait bien son affaire; il allait pouvoir offrir ses forces à la France pour écraser l'insurrection et ensuite faire payer cher son intervention.

Le gouvernement de Thiers refusa cette intervention, se faisant fort d'avoir raison de l'insurrection. Nous savons tous ce que la semaine sanglante coûta à la France: plus de cinquante mille Communards, et combien de Versaillais tombèrent dans les rues de Paris?

Aujourd'hui, l'Allemagne se trouverait dans une situation en tous points analogue à celle de la France, il y a cinquante ans, si le gouvernement allemand respectait la signature qu'il a apposée sur le traité de Versailles, ainsi que fit le gouvernement de M. Thiers en ce qui concernait la signature du traité de Francfort.

Le gouvernement de M. Thiers se leva contre l'insurrection parisienne qui voulait annuler le traité de Francfort, et par cet acte, fit respecter la signature de la France apposée au bas de ce traité qu'il avait été forcé d'accepter. Mais tout autre semble être la conduite du gouvernement allemand qui cherche à susciter une insurrection du peuple allemand, en se refusant à exécuter les clauses du traité de Versailles qu'il a signé, pour éviter une invasion de l'Allemagne par les forces alliées, en novembre 1918.

Quelles seront les conséquences de ce refus du gouvernement allemand de se soumettre aux conditions imposées par les Alliés, et faisant, en agissant de la sorte, cause commune avec ceux qui menacent de s'insurger en Allemagne?

Il est plus que probable que les alliés feront ce qu'aurait fait Bismarck il y a cinquante ans: ils interviendront, comme les Allemands seraient intervenus, si le gouvernement de M. Thiers n'avait pas promis à Bismarck qu'il se faisait fort de mater l'insurrection de Paris.

Nous ne pouvons croire que le peuple allemand, qui a pendant de longues années supporté le joug imposé par le kaiser et les rois de Prusse et qui pendant la dernière guerre n'a été qu'un outil dans les mains de ses maîtres, ait en ce moment la volonté de résister sans armée organisée, aux forces des Alliés.

Pour nous, ce n'est que le bluff, et le jour que le peuple allemand verra que les Alliés sont décidés à marcher sur Berlin, on le verra, alors, lever les mains en l'air et crier "Kamarad!"

LEON L. REY.

UNE OEUVRE BIEN MERITOIRE

La campagne pour le bénéfice de l'hôpital pour le traitement et la guérison des maux d'oreilles, du nez, des yeux et de la gorge ne marche pas comme elle le mérite. Ce n'est certainement pas la faute des nobles dames qui s'occupent de venir en aide à cette œuvre si méritoire. Elles ont réussi à obtenir jusqu'à présent qu'un peu plus de \$90,000, quand la somme de \$500,000 est nécessaire pour rétablir cet établissement, où plus de 7,000 pauvres malheureux sont traités pour rien. Secouez donc votre engourdissement, Néo-Orléanais, et aidez de toutes vos forces cette belle institution charitable.

Pour le carême

Jeannette.—Quel sacrifice vas-tu faire durant le carême?

Yvonne.—J'ai promis de ne pas embrasser Georges de tout le carême.

Jeannette.—Et qu'est-ce que Georges dit de cela?

Yvonne.—Oh, Georges n'observe pas le carême!

Le Bolshevisme

La Fédération américaine du Travail invite les ouvriers à combattre ce régime

Washington—L'American Federation of Labor a fait entendre hier soir une terrible dénonciation du gouvernement des Soviets de la Russie. Cette association a fait un appel pour demander au travail organisé de ce pays de combattre de toutes les manières la cruelle persécution contre les unions du Travail en Russie.

L'appel lancé par la Fédération fait partie de la lutte contre ces représentants du gouvernement des Soviets et les communistes qui ont essayé de pénétrer dans les organisations affiliées avec l'American Federation of Labor.

Voici les principaux passages de cet appel:

"Il n'y a jamais eu dans les temps modernes, dans aucun pays, une plus cruelle persécution et un plus grand massacre des membres des unions du travail que ceux qui se passent maintenant dans ce que le parti norvégien du travail appelle "la Russie barbare des Soviets." Les choses en sont venues à ce point que M. Merheim, secrétaire de la plus grande union française du travail, quoique pacifiste et syndicaliste révolutionnaire, a adressé un appel au travail organisé du monde pour qu'il élève des protestations.

"Cet appel demande une réponse dans tous les pays du monde et surtout aux Etats-Unis. Que les sauvages des Soviets sachent ce que le travail du monde civilisé pense de leur système bestial. Que toutes les organisations du travail du pays leur répondent."

Le document de la Fédération dit, entre autres choses, que 80% de la population rurale de la Russie essaye de combattre la tyrannie bolchéviste et que les socialistes russes qui ont donné des renseignements aux missions étrangères du travail au sujet de la situation ont été exilés, emprisonnés ou exécutés.

"Mais ce n'est pas tout, continue le document. Chaque mois, pendant un certain temps, les Bolcheviki ont annoncé un millier ou plus d'exécutions, souvent en grandes fournées, et il n'y a pas de doute possible qu'ils mettent à exécution leurs menaces d'extermination contre les chefs des partis du travail et des agriculteurs et aussi contre les otages.

"Qu'elle est la cause de toutes ces persécutions? La réponse est simple: c'est la force et la popularité du parti social démocratique et des unions du travail dans les villes et du parti social révolutionnaire dans les campagnes.

"Autant qu'il est possible sous un aussi terrible régime de tyrannie, le travail organisé de la Russie est partout dans un état de révolte. Les ouvriers organisés font tout ce qu'ils peuvent pour atteindre le cœur et les esprits du monde du travail de tous les pays, mais ils ont à lutter contre d'insurmontables obstacles: le refus de la carte de pain, ce qui équivaut à la famine pour leur famille, le poteau d'exécution, la mort par les mauvais traitements dans les prisons. Il leur est même difficile de parler, car un décret spécial défend les discours dans les réunions des syndicats ouvriers. Martoff, chef du parti social démocratique, a donné le détail du décret qui défend les discours dans les réunions d'ouvriers à moins de permission spéciale. Martoff a déclaré que depuis la mise en vigueur du décret, pas un seul social démocrate n'a obtenu la permission de parler."

La Chance

Albert—Il paraît qu'une patte de lapin, que l'on porte dans sa poche, donne la chance.

Alfred.—C'est la vérité. Ainsi, l'autre nuit, ma femme en a découvert une dans la poche de mon habit et elle a cru que c'était une souris. Cette nuit-là j'ai sauté dix dollars que j'avais dans ma poche